

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

Procès-verbal des délibérations du comité syndical			
Séance du mercredi 20 mai 2026		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 11/05/2026	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Guillaume NOTH
		N° Délibération	DCS-2026-II-01
		PJ	-

Présents	49	M. François ANSTETT, M. Marc BASTIAN, M. Daniel BECK, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, M. Serge CASTEL, M. Gauthier DA CRUZ, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, Mme Sylvie HANNS, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Eric JEUCH, M. Philippe JUNG, M. Daniel KLIEBER, M. Jean KLIEBER, M. André KRIEGER, Mme Dorothée KRIEGER, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Eric MULLER, M. Guillaume NOTH, M. Jérémy OHLMANN, M. Guillaume PETER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLI, M. Philippe ROSIO, Mme Cornelia ROTT, M. Olivier ROUX, Sylvain ROYAL, M. Christophe SCHIMPF, M. Christian SCHLEIFER, M. Jean-Michel STAERLE, Mme Carine STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Mathieu TAESCH, Mme Valérie TAESCH, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Victor VOGT, M. Alain WACK, M. Jean ZIMPFER et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	9	M. Claude BEBON (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. André ERBS (pouvoir donné à M. André BURG), Mme Angèle GELDREICH (pouvoir donné à M. Jean-Marc SUSS), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Pauline JUNG, Mme Cathy KIENTZ (pouvoir donné à M. Guillaume NOTH), M. Marcel LEMIRE (pouvoir donné à M. Jean-Michel STAERLE), M. Fabien VISPI (pouvoir donné à M. Dany ZOTTNER) et M. Gérard VOLTZ.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2026-II-01 Installation du comité syndical
- DCS 2026-II-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2026-II-03 Élection du Président du PETR de l'Alsace du Nord
- DCS 2026-II-04 Fixation du nombre de vice-présidents
- DCS 2026-II-05 Élection des vice-présidents
- DCS 2026-II-06 Fixation du nombre de membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-07 Élection des membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-08 Délégations d'attributions au Président
- DCS 2026-II-09 Délégations d'attributions au bureau
- DCS 2026-II-10 Adoption du PV du comité syndical du 28 janvier 2026
- DCS 2026-II-11 Lecture de la charte de l' élu local
- DCS 2026-II-12 Choix des lieux de réunions syndicales

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-01 : Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord et notamment la répartition des sièges,

M. Claude STURNI, Président sortant, installe les 58 membres suivants :

1	Monsieur	François ANSTETT	30	Monsieur	Marcel LEMIRE
2	Monsieur	Marc BASTIAN	31	Monsieur	Pierre MAMMOSSER
3	Monsieur	Claude BEBON	32	Madame	Elisabeth MESSER-CRIQUI
4	Monsieur	Daniel BECK	33	Monsieur	Eric MULLER
5	Monsieur	Patrick BETTINGER	34	Monsieur	Guillaume NOTH
6	Monsieur	André BURG	35	Monsieur	Jérémy OHLMANN
7	Monsieur	Serge CASTEL	36	Monsieur	Guillaume PETER
8	Monsieur	Gauthier DA CRUZ	37	Monsieur	René RICHERT
9	Madame	Isabelle DOLLINGER	38	Madame	Sylvie ROEHLLY
10	Monsieur	André ERBS	39	Monsieur	Philippe ROSIO
11	Madame	Sandra FISCHER-JUNCK	40	Madame	Cornelia ROTT
12	Monsieur	Alain FUCHS	41	Monsieur	Olivier ROUX
13	Madame	Angèle GELDREICH	42	Monsieur	Sylvain ROYAL
14	Monsieur	Remy GOTTRI	43	Monsieur	Christophe SCHIMPF
15	Madame	Sylvie HANNS	44	Monsieur	Christian SCHLEIFFER
16	Monsieur	Thomas HAUER	45	Monsieur	Jean-Michel STAERLE
17	Monsieur	Paul HEINTZ	46	Madame	Carine STEINMETZ
18	Monsieur	Joël HERZOG	47	Monsieur	Claude STURNI
19	Monsieur	Patrice HILT	48	Monsieur	Jean-Marc SUSS
20	Monsieur	Eric HOFFSTETTER	49	Monsieur	Mathieu TAESCH
21	Monsieur	Roger ISEL	50	Madame	Valérie TAESCH
22	Monsieur	Eric JEUCH	51	Madame	Coralie TIJOU
23	Madame	Pauline JUNG	52	Monsieur	Hervé TRITSCHBERGER
24	Monsieur	Philippe JUNG	53	Monsieur	Fabien VISPI
25	Madame	Cathy KIENTZ	54	Monsieur	Victor VOGT
26	Monsieur	Jean KLIEBER	55	Monsieur	Gérard VOLTZ
27	Monsieur	Daniel KLIEBER	56	Monsieur	Alain WACK
28	Monsieur	André KRIEGER	57	Monsieur	Jean ZIMPFER
29	Madame	Dorothee KRIEGER	58	Monsieur	Dany ZOTTNER

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-01 : Installation du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord (suite)

Publié, le

04/06/2026.



M. Claude STURNI,
Président

Pour extrait conforme



M. Guillaume NOTH,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

Procès-verbal des délibérations du comité syndical			
Séance du mercredi 20 mai 2026		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 11/05/2026	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Guillaume NOTH
		N° Délibération	DCS-2026-II-02
		PJ	-

Présents	49	M. François ANSTETT, M. Marc BASTIAN, M. Daniel BECK, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, M Serge CASTEL, M. Gauthier DA CRUZ, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, Mme Sylvie HANNS, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Eric JEUCH, M. Philippe JUNG, M. Daniel KLIEBER, M. Jean KLIEBER, M. André KRIEGER, Mme Dorothée KRIEGER, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Eric MULLER, M. Guillaume NOTH, M. Jérémy OHLMANN, M. Guillaume PETER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Philippe ROSIO, Mme Cornelia ROTT, M. Olivier ROUX, Sylvain ROYAL, M. Christophe SCHIMPF, M. Christian SCHLEIFER, M. Jean-Michel STAERLE, Mme Carine STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Mathieu TAESCH, Mme Valérie TAESCH, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Victor VOGT, M. Alain WACK, M. Jean ZIMPFER et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	9	M. Claude BEBON (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. André ERBS (pouvoir donné à M. André BURG), Mme Angèle GELDREICH (pouvoir donné à M. Jean-Marc SUSS), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Pauline JUNG, Mme Cathy KIENTZ (pouvoir donné à M. Guillaume NOTH), M. Marcel LEMIRE (pouvoir donné à M. Jean-Michel STAERLE), M. Fabien VISPI (pouvoir donné à M. Dany ZOTTNER) et M. Gérard VOLTZ.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2026-II-01 Installation du comité syndical
- DCS 2026-II-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2026-II-03 Élection du Président du PETR de l'Alsace du Nord
- DCS 2026-II-04 Fixation du nombre de vice-présidents
- DCS 2026-II-05 Élection des vice-présidents
- DCS 2026-II-06 Fixation du nombre de membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-07 Élection des membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-08 Délégations d'attributions au Président
- DCS 2026-II-09 Délégations d'attributions au bureau
- DCS 2026-II-10 Adoption du PV du comité syndical du 28 janvier 2026
- DCS 2026-II-11 Lecture de la charte de l' élu local
- DCS 2026-II-12 Choix des lieux de réunions syndicales

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-02 : Désignation du secrétaire de séance

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président sortant.

Conformément à l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, le comité syndical désigne son secrétaire de séance.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M. Claude STURNI propose la candidature de Monsieur Guillaume NOTH.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

À l'unanimité,

Désigne Monsieur Guillaume NOTH, comme secrétaire de séance.

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Publié, le

04/06/2026

Pour extrait conforme



M. Claude STURNI,
Président



M. Guillaume NOTH,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical			
Convocation 11/05/2026	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Séance du mercredi 20 mai 2026	Président de séance
			M. Claude STURNI
			Secrétaire de séance
			M. Guillaume NOTH
		N° Délibération	DCS-2026-II-03
		PJ	

Présents	49	M. François ANSTETT, M. Marc BASTIAN, M. Daniel BECK, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, M. Serge CASTEL, M. Gauthier DA CRUZ, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, Mme Sylvie HANNS, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Eric JEUCH, M. Philippe JUNG, M. Daniel KLIEBER, M. Jean KLIEBER, M. André KRIEGER, Mme Dorothée KRIEGER, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Eric MULLER, M. Guillaume NOTH, M. Jérémy OHLMANN, M. Guillaume PETER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Philippe ROSIO, Mme Cornelia ROTT, M. Olivier ROUX, Sylvain ROYAL, M. Christophe SCHIMPF, M. Christian SCHLEIFER, M. Jean-Michel STAERLE, Mme Carine STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Mathieu TAESCH, Mme Valérie TAESCH, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Victor VOGT, M. Alain WACK, M. Jean ZIMPFER et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	9	M. Claude BEBON (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. André ERBS (pouvoir donné à M. André BURG), Mme Angèle GELDREICH (pouvoir donné à M. Jean-Marc SUSS), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Pauline JUNG, Mme Cathy KIENTZ (pouvoir donné à M. Guillaume NOTH), M. Marcel LEMIRE (pouvoir donné à M. Jean-Michel STAERLE), M. Fabien VISPI (pouvoir donné à M. Dany ZOTTNER) et M. Gérard VOLTZ.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2026-II-01 Installation du comité syndical
- DCS 2026-II-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2026-II-03 Élection du Président du PETR de l'Alsace du Nord
- DCS 2026-II-04 Fixation du nombre de vice-présidents
- DCS 2026-II-05 Élection des vice-présidents
- DCS 2026-II-06 Fixation du nombre de membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-07 Élection des membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-08 Délégations d'attributions au Président
- DCS 2026-II-09 Délégations d'attributions au bureau
- DCS 2026-II-10 Adoption du PV du comité syndical du 28 janvier 2026
- DCS 2026-II-11 Lecture de la charte de l' élu local
- DCS 2026-II-12 Choix des lieux de réunions syndicales

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-03 : Élection du Président du PETR de l'Alsace du Nord

Rapport présenté par M. Pierre MAMMOSSER, doyen d'âge de l'assemblée

Pierre MAMMOSSER, doyen d'âge de l'assemblée, préside la séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Selon les dispositions de l'article L. 2122-7 du même code, le Président « est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. »

À cet effet, sont désignés deux assesseurs pour le bon déroulement de cette élection, le doyen d'âge, Pierre MAMMOSSER, et le benjamin de l'assemblée, Guillaume NOTH.

Guillaume NOTH propose la candidature de M. Claude STURNI et invite les membres du comité syndical à procéder à l'élection du Président du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord, par scrutin secret.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu l'article L. 2122-8 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales,

La candidature suivante est enregistrée : M. Claude STURNI.

A	Nombre de membres du comité syndical présents	49
B	Nombre de votants	56
C	Nombre de suffrages blancs	1
D	Nombre d'abstention	1
E	Nombre de suffrages exprimés (B-C-D)	54
F	Majorité absolue	28

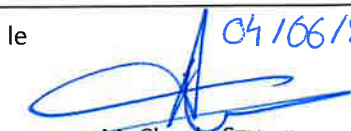
Ont obtenu :

M. Claude STURNI a obtenu 53 voix.

M. Serge CASTEL a obtenu 1 voix.

M. Claude STURNI est proclamé Président du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord.

Publié, le



M. Claude STURNI,
Président

04/06/2026

Pour extrait conforme



M. Guillaume NOTH,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

Procès-verbal des délibérations du comité syndical			
Séance du mercredi 20 mai 2026		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 11/05/2026	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Guillaume NOTH
		N° Délibération	DCS-2026-II-04
		PJ	-

Présents	49	M. François ANSTETT, M. Marc BASTIAN, M. Daniel BECK, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, M Serge CASTEL, M. Gauthier DA CRUZ, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, Mme Sylvie HANNS, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Eric JEUCH, M. Philippe JUNG, M. Daniel KLIEBER, M. Jean KLIEBER, M. André KRIEGER, Mme Dorothée KRIEGER, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Eric MULLER, M. Guillaume NOTH, M. Jérémy OHLMANN, M. Guillaume PETER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Philippe ROSIO, Mme Cornelia ROTT, M. Olivier ROUX, Sylvain ROYAL, M. Christophe SCHIMPF, M. Christian SCHLEIFER, M. Jean-Michel STAERLE, Mme Carine STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Mathieu TAESCH, Mme Valérie TAESCH, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Victor VOGT, M. Alain WACK, M. Jean ZIMPFER et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	9	M. Claude BEBON (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. André ERBS (pouvoir donné à M. André BURG), Mme Angèle GELDREICH (pouvoir donné à M. Jean-Marc SUSS), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Pauline JUNG, Mme Cathy KIENTZ (pouvoir donné à M. Guillaume NOTH), M. Marcel LEMIRE (pouvoir donné à M. Jean-Michel STAERLE), M. Fabien VISPI (pouvoir donné à M. Dany ZOTTNER) et M. Gérard VOLTZ.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2026-II-01 Installation du comité syndical
- DCS 2026-II-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2026-II-03 Élection du Président du PETR de l'Alsace du Nord
- DCS 2026-II-04 Fixation du nombre de vice-présidents
- DCS 2026-II-05 Élection des vice-présidents
- DCS 2026-II-06 Fixation du nombre de membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-07 Élection des membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-08 Délégations d'attributions au Président
- DCS 2026-II-09 Délégations d'attributions au bureau
- DCS 2026-II-10 Adoption du PV du comité syndical du 28 janvier 2026
- DCS 2026-II-11 Lecture de la charte de l' élu local
- DCS 2026-II-12 Choix des lieux de réunions syndicales

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Sultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-04 : Fixation du nombre de vice-présidents du PETR de l'Alsace du Nord

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Si le code permet ainsi de désigner jusqu'à **onze** (11) vice-présidents, le Président propose que **trois** (3) vice-présidents soient désignés.

Aucune parité n'est imposée.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

À l'unanimité,

Fixe à **trois** (3) le nombre de vice-présidents.

Publié, le 04/06/26

M. Claude STURNI,
Président

Pour extrait conforme

M. Guillaume NOTH,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

Procès-verbal des délibérations du comité syndical			
Séance du mercredi 20 mai 2026		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 11/05/2026	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Guillaume NOTH
		N° Délibération	DCS-2026-II-05
		PJ	-

Présents	49	M. François ANSTETT, M. Marc BASTIAN, M. Daniel BECK, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, M Serge CASTEL, M. Gauthier DA CRUZ, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, Mme Sylvie HANNS, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Eric JEUCH, M. Philippe JUNG, M. Daniel KLIEBER, M. Jean KLIEBER, M. André KRIEGER, Mme Dorothée KRIEGER, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Eric MULLER, M. Guillaume NOTH, M. Jérémy OHLMANN, M. Guillaume PETER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Philippe ROSIO, Mme Cornelia ROTT, M. Olivier ROUX, Sylvain ROYAL, M. Christophe SCHIMPF, M. Christian SCHLEIFER, M. Jean-Michel STAERLE, Mme Carine STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Mathieu TAESCH, Mme Valérie TAESCH, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Victor VOGT, M. Alain WACK, M. Jean ZIMPFER et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	9	M. Claude BEBON (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. André ERBS (pouvoir donné à M. André BURG), Mme Angèle GELDREICH (pouvoir donné à M. Jean-Marc SUSS), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Pauline JUNG, Mme Cathy KIENTZ (pouvoir donné à M. Guillaume NOTH), M. Marcel LEMIRE (pouvoir donné à M. Jean-Michel STAERLE), M. Fabien VISPI (pouvoir donné à M. Dany ZOTTNER) et M. Gérard VOLTZ.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2026-II-01 Installation du comité syndical
- DCS 2026-II-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2026-II-03 Élection du Président du PETR de l'Alsace du Nord
- DCS 2026-II-04 Fixation du nombre de vice-présidents
- DCS 2026-II-05 Élection des vice-présidents
- DCS 2026-II-06 Fixation du nombre de membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-07 Élection des membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-08 Délégations d'attributions au Président
- DCS 2026-II-09 Délégations d'attributions au bureau
- DCS 2026-II-10 Adoption du PV du comité syndical du 28 janvier 2026
- DCS 2026-II-11 Lecture de la charte de l' élu local
- DCS 2026-II-12 Choix des lieux de réunions syndicales

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-05 : Élection des vice-présidents du PETR de l'Alsace du Nord

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Conformément aux statuts du PETR, il convient de procéder à l'élection des vice-présidents. Les vice-présidents sont élus au scrutin secret uninominal, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. Aucune parité n'est imposée.

À cet effet, sont désignés deux assesseurs pour le bon déroulement de cette élection, le doyen d'âge, Pierre MAMMOSSER, et le benjamin de l'assemblée, Guillaume NOTH.

Le nombre de Vice-Présidents a été fixé à trois ;

Le comité syndical est invité à procéder à l'élection des trois vice-présidents du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

1^{er} Vice-Président en charge des affaires relevant du domaine de l'urbanisme et notamment du schéma de cohérence territoriale

La candidature d'André ERBS est enregistrée.

A	Nombre de membres du comité syndical présents	49
B	Nombre de votants	56
C	Nombre de suffrages blancs	2
D	Nombre d'abstention	1
E	Nombre de suffrages exprimés (B-C-D)	53
F	Majorité absolue	27

M. André ERBS a obtenu 53 voix et est proclamé 1^{er} Vice-Président du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord, en charge des affaires relevant du domaine de l'urbanisme et notamment du schéma de cohérence territoriale.

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-05 : Élection des vice-présidents du PETR de l'Alsace du Nord (suite)

2^e Vice-Président en charge des affaires relevant du domaine du plan climat-air-énergie territorial

La candidature de Guillaume PETER est enregistrée.

A	Nombre de membres du comité syndical présents	49
B	Nombre de votants	56
C	Nombre de suffrages blancs	3
D	Nombre d'abstention	0
E	Nombre de suffrages exprimés (B-C-D)	53
F	Majorité absolue	27

Ont obtenu :

M. Guillaume PETER a obtenu 51 voix.

M. Claude BEBON a obtenu 1 voix.

M. René RICHERT a obtenu 1 voix.

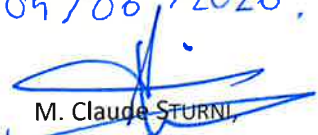
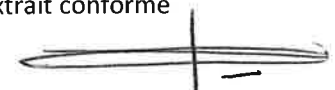
M. Guillaume PETER a obtenu 51 voix et est proclamé 2^e Vice-Président du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord, en charge des affaires relevant du domaine du plan climat-air-énergie territorial.

3^e Vice-Président en charge des affaires relevant du domaine des finances et du personnel

La candidature d'André KRIEGER est enregistrée.

A	Nombre de membres du comité syndical présents	49
B	Nombre de votants	56
C	Nombre de suffrages blancs	4
D	Nombre d'abstention	1
E	Nombre de suffrages exprimés (B-C-D)	51
F	Majorité absolue	26

M. André KRIEGER a obtenu 51 voix et est proclamé 3^e Vice-Président du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) de l'Alsace du Nord, en charge des finances et des ressources humaines.

Publié, le 04/06/2026,  M. Claude STURNI, Président	Pour extrait conforme  M. Guillaume NOTH, Secrétaire de séance
---	---

Procès-verbal des délibérations du comité syndical			
Convocation 11/05/2026	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Séance du mercredi 20 mai 2026	Président de séance
		Secrétaire de séance	M. Claude STURNI
			M. Guillaume NOTH
		N° Délibération	DCS-2026-II-06
		PJ	-

Présents	49	M. François ANSTETT, M. Marc BASTIAN, M. Daniel BECK, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, M Serge CASTEL, M. Gauthier DA CRUZ, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, Mme Sylvie HANNS, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Eric JEUCH, M. Philippe JUNG, M. Daniel KLIEBER, M. Jean KLIEBER, M. André KRIEGER, Mme Dorothée KRIEGER, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Eric MULLER, M. Guillaume NOTH, M. Jérémy OHLMANN, M. Guillaume PETER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Philippe ROSIO, Mme Cornelia ROTT, M. Olivier ROUX, Sylvain ROYAL, M. Christophe SCHIMPF, M. Christian SCHLEIFER, M. Jean-Michel STAERLE, Mme Carine STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Mathieu TAESCH, Mme Valérie TAESCH, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Victor VOGT, M. Alain WACK, M. Jean ZIMPFER et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	9	M. Claude BEBON (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. André ERBS (pouvoir donné à M. André BURG), Mme Angèle GELDREICH (pouvoir donné à M. Jean-Marc SUSS), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Pauline JUNG, Mme Cathy KIENTZ (pouvoir donné à M. Guillaume NOTH), M. Marcel LEMIRE (pouvoir donné à M. Jean-Michel STAERLE), M. Fabien VISPI (pouvoir donné à M. Dany ZOTTNER) et M. Gérard VOLTZ.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2026-II-01 Installation du comité syndical
- DCS 2026-II-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2026-II-03 Élection du Président du PETR de l'Alsace du Nord
- DCS 2026-II-04 Fixation du nombre de vice-présidents
- DCS 2026-II-05 Élection des vice-présidents
- DCS 2026-II-06 Fixation du nombre de membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-07 Élection des membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-08 Délégations d'attributions au Président
- DCS 2026-II-09 Délégations d'attributions au bureau
- DCS 2026-II-10 Adoption du PV du comité syndical du 28 janvier 2026
- DCS 2026-II-11 Lecture de la charte de l' élu local
- DCS 2026-II-12 Choix des lieux de réunions syndicales

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-06 : Fixation du nombre de membres du bureau syndical du PETR de l'Alsace du Nord

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Le Comité syndical détermine la composition du Bureau, il convient de fixer le nombre de membres composant le Bureau, incluant le Président et les vice-présidents.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

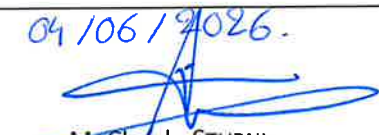
Considérant qu'une organisation adaptée est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement ;

À l'unanimité,

Fixe le nombre de membres du bureau du PETR de l'Alsace du Nord à **dix-sept (17) membres**, répartis comme suit :

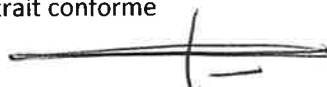
- Le Président du PETR
- Les vice-présidents du PETR
- Les Présidents des intercommunalités
- Des représentants par intercommunalité

Publié, le 04/06/2026.



M. Claude STURNI,
Président

Pour extrait conforme



M. Guillaume NOTH,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

Procès-verbal des délibérations du comité syndical			
Séance du mercredi 20 mai 2026		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 11/05/2026	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Guillaume NOTH
		N° Délibération	DCS-2026-II-07
		PJ	-

Présents	49	M. François ANSTETT, M. Marc BASTIAN, M. Daniel BECK, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, M Serge CASTEL, M. Gauthier DA CRUZ, Mme Isabelle DOLLINGER, Mme Sandra FISCHER-JUNCK, M. Alain FUCHS, Mme Sylvie HANNS, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Eric JEUCH, M. Philippe JUNG, M. Daniel KLIEBER, M. Jean KLIEBER, M. André KRIEGER, Mme Dorothée KRIEGER, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Eric MULLER, M. Guillaume NOTH, M. Jérémy OHLMANN, M. Guillaume PETER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Philippe ROSIO, Mme Cornelia ROTT, M. Olivier ROUX, Sylvain ROYAL, M. Christophe SCHIMPF, M. Christian SCHLEIFER, M. Jean-Michel STAERLE, Mme Carine STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Mathieu TAESCH, Mme Valérie TAESCH, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Victor VOGT, M. Alain WACK, M. Jean ZIMPFER et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	9	M. Claude BEBON (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. André ERBS (pouvoir donné à M. André BURG), Mme Angèle GELDREICH (pouvoir donné à M. Jean-Marc SUSS), M. Rémy GOTTRI (pouvoir donné à Mme Isabelle DOLLINGER), Mme Pauline JUNG, Mme Cathy KIENTZ (pouvoir donné à M. Guillaume NOTH), M. Marcel LEMIRE (pouvoir donné à M. Jean-Michel STAERLE), M. Fabien VISPI (pouvoir donné à M. Dany ZOTTNER) et M. Gérard VOLTZ.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2026-II-01 Installation du comité syndical
- DCS 2026-II-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2026-II-03 Élection du Président du PETR de l'Alsace du Nord
- DCS 2026-II-04 Fixation du nombre de vice-présidents
- DCS 2026-II-05 Élection des vice-présidents
- DCS 2026-II-06 Fixation du nombre de membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-07 Élection des membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-08 Délégations d'attributions au Président
- DCS 2026-II-09 Délégations d'attributions au bureau
- DCS 2026-II-10 Adoption du PV du comité syndical du 28 janvier 2026
- DCS 2026-II-11 Lecture de la charte de l' élu local
- DCS 2026-II-12 Choix des lieux de réunions syndicales

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-07 : Élection des membres du bureau syndical du PETR de l'Alsace du Nord

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

En application de l'article L. 5211-2, L.5211-10, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient au comité syndical de procéder à l'élection des membres du Bureau, en plus du président et des vice-présidents.

La désignation se fait au scrutin uninominal, à la majorité absolue, aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Aucune parité n'est imposée.

Monsieur Claude STURNI, Président du PETR de l'Alsace du Nord, propose la composition suivante :

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu les articles L. 5211-2, L. 5211-10, L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales,

Élit les membres du bureau suivants, en plus du Président Claude STURNI et des vice-présidents André ERBS, Guillaume PETER et André KRIEGER :

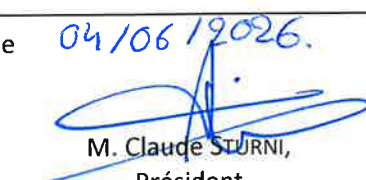
- Marc BASTIAN
- Patrick BETTINGER
- Gauthier DA CRUZ
- Thomas HAUER
- Paul HEINTZ
- Patrice HILT
- Eric JEUCH
- Pierre MAMMOSSER
- Guillaume NOTH
- Sylvie ROEHLLY
- Jean-Michel STAERLE
- Mathieu TAESCH
- Dany ZOTTNER

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-07 : Élection des membres du syndical du PETR de l'Alsace du Nord (suite)

A	Nombre de membres du comité syndical présents	49
B	Nombre de votants	56
C	Nombre de suffrages blancs	1
D	Nombre d'abstention	2
E	Nombre de suffrages exprimés (B-C-D)	53
F	Majorité absolue	27

Publié, le 04/06/2026.  M. Claude STURNI, Président	Pour extrait conforme  M. Guillaume NOTH, Secrétaire de séance
---	---

Procès-verbal des délibérations du comité syndical			
Convocation 11/05/2026	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Séance du mercredi 20 mai 2026	Président de séance
			M. Claude STURNI
			Secrétaire de séance
			M. Guillaume NOTH
		N° Délibération	DCS-2026-II-08
		PJ	-

Présents	49	M. François ANSTETT, M. Marc BASTIAN, M. Daniel BECK, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, M. Serge CASTEL, M. Gauthier DA CRUZ, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Sylvie HANNS, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Eric JEUCH, M. Philippe JUNG, M. Daniel KLIEBER, M. Jean KLIEBER, M. André KRIEGER, Mme Dorothée KRIEGER, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Eric MULLER, M. Guillaume NOTH, M. Jérémy OHLMANN, M. Guillaume PETER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLI, M. Philippe ROSIO, Mme Cornelia ROTT, M. Olivier ROUX, Sylvain ROYAL, M. Christophe SCHIMPF, M. Christian SCHLEIFER, M. Jean-Michel STAERLE, Mme Carine STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Mathieu TAESCH, Mme Valérie TAESCH, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Victor VOGT, M. Alain WACK, M. Jean ZIMPFER et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	9	M. Claude BEBON (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. André ERBS (pouvoir donné à M. André BURG), Mme Sandra FISCHER-JUNCK (pouvoir donné à M. Thomas HAUER), Mme Angèle GELDREICH (pouvoir donné à M. Jean-Marc SUSS), Mme Pauline JUNG, Mme Cathy KIENTZ (pouvoir donné à M. Guillaume NOTH), M. Marcel LEMIRE (pouvoir donné à M. Jean-Michel STAERLE), M. Fabien VISPI (pouvoir donné à M. Dany ZOTTNER) et M. Gérard VOLTZ.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2026-II-01 Installation du comité syndical
- DCS 2026-II-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2026-II-03 Élection du Président du PETR de l'Alsace du Nord
- DCS 2026-II-04 Fixation du nombre de vice-présidents
- DCS 2026-II-05 Élection des vice-présidents
- DCS 2026-II-06 Fixation du nombre de membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-07 Élection des membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-08 Délégations d'attributions au Président
- DCS 2026-II-09 Délégations d'attributions au bureau
- DCS 2026-II-10 Adoption du PV du comité syndical du 28 janvier 2026
- DCS 2026-II-11 Lecture de la charte de l' élu local
- DCS 2026-II-12 Choix des lieux de réunions syndicales

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-08 : Délégations d'attribution au Président

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Délégations au Président

Plusieurs domaines pourraient justifier une délégation du comité syndical au Président du PETR :

- Les avis sollicités de la part du PETR hors consultations réglementairement prévues ;
- Les décisions (préparation, passation, exécution et règlement) relatives aux marchés (études, maîtrise d'œuvre, travaux, fournitures ou services), lorsque ces marchés peuvent, en raison de leur montant, être passés sous forme négociée ou en procédure adaptée, dès lors que les crédits budgétaires ont été prévus ; la délégation s'étend également aux avenants qui n'entraînent pas d'augmentation supérieure à 5% du montant initial du marché, lorsque les crédits budgétaires ont été prévus ;
- La sollicitation de toutes subventions potentielles concernant le fonctionnement du PETR ou des projets portés par le PETR, lorsque les marchés afférents peuvent, en raison de leur montant, être passés sous forme négociée ou en procédure adaptée et dès lors que les crédits budgétaires afférents ont été prévus ;
- La passation de contrats d'assurances, l'acceptation des indemnisations de sinistres s'y rapportant ;
- Les engagements d'actions en justice au nom du PETR et défense du PETR dans les actions intentées à son encontre, quel que soit le degré d'instance ou la juridiction saisie, y compris la constitution de partie civile ;
- La fixation des rémunérations et frais des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice ou experts ;
- La passation de convention relatives à l'élaboration, la révision ou mise en œuvre du SCoT ou du PCAET, avec diverses structures ou organismes.

En termes de gestion administrative du PETR, il est proposé que le comité syndical reconduise certaines décisions au Président :

- La signature des actes individuels mettant en œuvre le régime de travail et de rémunération des personnels du PETR ;
- Les décisions relatives aux moyens techniques et technologiques de l'administration du PETR ;
- L'acceptation de dons et de legs qui ne sont grevés ni de condition, ni de charge ;
- La conclusion et la révision du louage de choses ou de mise à disposition de biens meubles ;
- Les décisions d'aliénation de gré à gré des biens mobiliers d'une valeur inférieure à 4 600 €.

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-08 : Délégations d'attribution au Président (suite)

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

Donne, pour la durée du mandat, délégation :

À l'unanimité,

Au Président

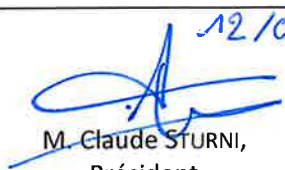
- Pour exprimer les avis sollicités hors consultations réglementairement prévues ;
- Pour prendre, dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres relatifs aux travaux, études, fournitures et services comprenant également les marchés de maîtrise d'œuvre qui peuvent être passés selon la procédure des marchés adaptés prévus à l'article 28 du nouveau code des marchés publics et selon le seuil prévu au décret; la délégation s'étend également aux avenants qui n'entraînent pas d'augmentation supérieure à 5% du montant initial, lorsque les crédits budgétaires ont été prévus ;
- Pour la sollicitation de toutes subventions potentielles concernant le fonctionnement du PETR ou des projets portés par le PETR, lorsque les marchés afférents peuvent, en raison de leur montant, être passés sous forme négociée ou en procédure adaptée et dès lors que les crédits budgétaires afférents ont été prévus ;
- Pour la passation de contrats d'assurances, l'acceptation des indemnisations de sinistres s'y rapportant ;
- Pour engager les actions en justice au nom du PETR et pour défendre le PETR dans les actions intentées à son encontre, quel que soit le degré d'instance ou la juridiction choisie, y compris pour la constitution de partie civile ;
- Pour la fixation des rémunérations et frais des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice ou experts ;
- Pour la passation de conventions relatives à l'élaboration, la révision ou la mise en œuvre du SCoT ou du PCAET, avec diverses structures ou organismes ;
- Pour signer des actes individuels mettant en œuvre le régime de travail et de rémunération des personnels du PETR ;
- Pour prendre des décisions relatives aux moyens techniques et technologiques de l'administration du PETR ;
- Pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition, ni de charge ;
- Pour conclure et réviser le louage de choses ou la mise à disposition de biens meubles ;
- Pour prendre les décisions d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers d'une valeur jusqu'à 4 600 €.

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-08 : Délégations d'attribution au Président (suite)

Publié, le

12/06/26

M. Claude STURNI,
Président

Pour extrait conforme

M. Guillaume NOTH,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical			
Convocation 11/05/2026	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Séance du mercredi 20 mai 2026	Président de séance
			M. Claude STURNI
			Secrétaire de séance
			M. Guillaume NOTH
		N° Délibération	DCS-2026-II-09
		PJ	-

Présents	49	M. François ANSTETT, M. Marc BASTIAN, M. Daniel BECK, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, M. Serge CASTEL, M. Gauthier DA CRUZ, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Sylvie HANNS, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Eric JEUCH, M. Philippe JUNG, M. Daniel KLIBER, M. Jean KLIBER, M. André KRIEGER, Mme Dorothée KRIEGER, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Eric MULLER, M. Guillaume NOTH, M. Jérémy OHLMANN, M. Guillaume PETER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLI, M. Philippe ROSIO, Mme Cornelia ROTT, M. Olivier ROUX, Sylvain ROYAL, M. Christophe SCHIMPF, M. Christian SCHLEIFER, M. Jean-Michel STAERLE, Mme Carine STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Mathieu TAESCH, Mme Valérie TAESCH, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Victor VOGT, M. Alain WACK, M. Jean ZIMPFER et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	9	M. Claude BEBON (pouvoir donné à M. Daniel KLIBER), M. André ERBS (pouvoir donné à M. André BURG), Mme Sandra FISCHER-JUNCK (pouvoir donné à M. Thomas HAUER), Mme Angèle GELDREICH (pouvoir donné à M. Jean-Marc SUSS), Mme Pauline JUNG, Mme Cathy KIENTZ (pouvoir donné à M. Guillaume NOTH), M. Marcel LEMIRE (pouvoir donné à M. Jean-Michel STAERLE), M. Fabien VISPI (pouvoir donné à M. Dany ZOTTNER) et M. Gérard VOLTZ.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2026-II-01 Installation du comité syndical
- DCS 2026-II-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2026-II-03 Élection du Président du PETR de l'Alsace du Nord
- DCS 2026-II-04 Fixation du nombre de vice-présidents
- DCS 2026-II-05 Élection des vice-présidents
- DCS 2026-II-06 Fixation du nombre de membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-07 Élection des membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-08 Délégations d'attributions au Président
- DCS 2026-II-09 Délégations d'attributions au bureau
- DCS 2026-II-10 Adoption du PV du comité syndical du 28 janvier 2026
- DCS 2026-II-11 Lecture de la charte de l' élu local
- DCS 2026-II-12 Choix des lieux de réunions syndicales

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-09 : Délégations d'attribution au bureau syndical

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales permet au comité syndical de déléguer certaines de ses attributions au bureau ou au président, à l'exception, notamment, du vote du budget, des taux ou tarifs de taxes ou de redevances, de l'adoption du compte administratif, des modifications statutaires, de l'adhésion à un établissement public, de la délégation de gestion d'un service public ou encore des orientations en matière d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville.

Délégations au bureau syndical

Le PETR, en tant qu'établissement public en charge d'un SCoT, est appelé à exprimer divers avis ou accords à l'occasion de l'élaboration ou de la gestion des documents locaux d'urbanisme, à l'intérieur du périmètre du SCoT ou dans les territoires limitrophes ; ces avis doivent généralement être exprimés dans un délai de trois mois à compter de la réception des dossiers. Afin de permettre au PETR d'exprimer ces avis ou accords dans les délais impartis sans contraindre à une réunion systématique du comité syndical, il est proposé de confirmer la délégation qui avait été consentie au bureau pour exprimer ces avis ou accords réglementairement exigés dans le cadre des procédures d'élaboration ou de gestion des documents d'urbanisme.

Il est par ailleurs proposé de confirmer la délégation au bureau concernant l'expression des avis réglementairement requis concernant des documents ou schémas de norme supérieure (SRADDET, SDAGE, SAGE, etc.).

Il est également proposé que le comité syndical délègue au bureau les avis exprimés au cours d'une enquête publique relative à l'élaboration ou à la gestion d'un document d'urbanisme.

En termes de gestion administrative du PETR, il est proposé que le comité syndical délègue certaines décisions au bureau, à savoir :

- Les décisions relatives aux régimes de travail et de rémunération des agents de droit public et de droit privé au temps de travail, au régime indemnitaire, aux déplacements, à la formation, à tous les avantages, à la protection sociale, à la médecine de prévention, à la dématérialisation des actes afférents à la gestion des ressources humaines, à la conclusion d'avenants aux conventions de mise à disposition de personnel auprès de toute structure ;
- Les décisions relatives aux moyens techniques et technologiques de l'administration du PETR ;
- L'adhésion au nom du PETR de l'Alsace du Nord, aux associations ou organismes extérieurs n'impliquant pas la désignation de représentants par l'assemblée délibérante, approuver le cas échéant le versement des cotisations, et approuver les conventions régissant les relations entre le PETR et ces structures ;

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-09 : Délégations d'attribution au bureau syndical (suite)

- L'attribution des subventions aux associations ou organismes dont l'objet est lié aux compétences du PETR, lorsque les crédits sont prévus au budget et prendre toute décision relative à cette attribution, y compris la préparation, la signature, l'exécution, la révision par avenant, le renouvellement et la résiliation des conventions y afférentes ;
- Les conventions et les avenants conclus pour un montant maximal en dépense ou recette pour le PETR de 20 000 euros HT. Le bureau syndical prendra toute décision relative à leur préparation, leur passation, leur exécution, leur révision et leur règlement, y compris, le cas échéant, le règlement amiable des litiges, par transaction ;
- L'ensemble des attributions susmentionnées inclut également les décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes y afférents.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10,

A la majorité,

Donne, pour la durée du mandat, délégation :

Au bureau syndical

- Pour exprimer tout avis ou accord réglementairement exigé, en particulier dans le cadre des procédures d'élaboration ou de gestion des documents d'urbanisme ;
- Pour exprimer les avis réglementairement requis concernant les documents ou schémas de norme supérieure (SRADDET, SDAGE, SAGE, etc.) ;
- Pour exprimer les avis au cours d'une enquête publique relative à l'élaboration ou à la gestion d'un document d'urbanisme ;
- Prendre toute décision relative aux régimes de travail et de rémunération des agents de droit public et de droit privé au temps de travail, au régime indemnitaire, aux déplacements, à la formation, à tous avantages, à la protection sociale, à la médecine de prévention, à la dématérialisation des actes afférents à la gestion des ressources humaines, à la conclusion d'avenants aux conventions de mise à disposition de personnel auprès de toute structure ;
- Prendre toute décision relative aux moyens techniques et technologiques de l'administration du PETR ;
- Autoriser, au nom du PETR de l'Alsace du Nord, l'adhésion aux associations ou organismes extérieurs n'impliquant pas la désignation de représentants par l'assemblée délibérante, approuver le cas échéant le versement des cotisations, et approuver les conventions régissant les relations entre le PETR et ces structures.

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-09 : Délégations d'attribution au bureau syndical (suite)

- Décider d'attribuer des subventions aux associations ou organismes dont l'objet est lié aux compétences du PETR, lorsque les crédits sont prévus au budget et prendre toute décision relative à cette attribution, y compris la préparation, la signature, l'exécution, la révision par avenant, le renouvellement et la résiliation des conventions y afférentes ;
- S'agissant des conventions et de leurs avenants conclus pour un montant maximal en dépense ou en recette pour le PETR de 20 000 € (le cas échéant : HT), prendre toute décision relative à leur préparation, leur passation, leur exécution, leur révision et leur règlement, y compris, le règlement amiable des litiges, par transaction ;
- L'ensemble des attributions susmentionnées inclut également les décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes y afférents.

Publié, le

12/06/2026

Pour extrait conforme


M. Claude STURNI,
Président

M. Guillaume NOTH,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

Procès-verbal des délibérations du comité syndical			
Séance du mercredi 20 mai 2026		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 11/05/2026	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Guillaume NOTH
		N° Délibération	DCS-2026-II-10
		PJ	-

Présents	49	M. François ANSTETT, M. Marc BASTIAN, M. Daniel BECK, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, M. Serge CASTEL, M. Gauthier DA CRUZ, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Sylvie HANNS, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Eric JEUCH, M. Philippe JUNG, M. Daniel KLIEBER, M. Jean KLIEBER, M. André KRIEGER, Mme Dorothée KRIEGER, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Eric MULLER, M. Guillaume NOTH, M. Jérémy OHLMANN, M. Guillaume PETER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLI, M. Philippe ROSIO, Mme Cornelia ROTT, M. Olivier ROUX, Sylvain ROYAL, M. Christophe SCHIMPF, M. Christian SCHLEIFER, M. Jean-Michel STAERLE, Mme Carine STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Mathieu TAESCH, Mme Valérie TAESCH, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Victor VOGT, M. Alain WACK, M. Jean ZIMPFER et M. Dany ZOTTNER..
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	9	M. Claude BEBON (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. André ERBS (pouvoir donné à M. André BURG), Mme Sandra FISCHER-JUNCK (pouvoir donné à M. Thomas HAUER), Mme Angèle GELDREICH (pouvoir donné à M. Jean-Marc SUSS), Mme Pauline JUNG, Mme Cathy KIENTZ (pouvoir donné à M. Guillaume NOTH), M. Marcel LEMIRE (pouvoir donné à M. Jean-Michel STAERLE), M. Fabien VISPI (pouvoir donné à M. Dany ZOTTNER) et M. Gérard VOLTZ.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2026-II-01 Installation du comité syndical
- DCS 2026-II-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2026-II-03 Élection du président du PETR de l'Alsace du Nord
- DCS 2026-II-04 Fixation du nombre de vice-présidents
- DCS 2026-II-05 Élection des vice-présidents
- DCS 2026-II-06 Fixation du nombre de membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-07 Élection des membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-08 Délégations d'attributions au président
- DCS 2026-II-09 Délégations d'attributions au bureau
- DCS 2026-II-10 Adoption du PV du comité syndical du 28 janvier 2026
- DCS 2026-II-11 Lecture de la charte de l' élu local
- DCS 2026-II-12 Choix des lieux de réunions syndicales

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-10 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du mercredi 28 janvier 2026

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026 a été transmis préalablement au présent comité syndical.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du Rapporteur,

A la majorité,

Adopte le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026,

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Publié, le

Ch 106/2026.



M. Claude STURNI,
Président

Pour extrait conforme



M. Guillaume NOTH,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

Procès-verbal des délibérations du comité syndical			
Séance du mercredi 20 mai 2026		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 11/05/2026	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Guillaume NOTH
		N° Délibération	DCS-2026-II-11
		PJ	Charte de l' élu local

Présents	49	M. François ANSTETT, M. Marc BASTIAN, M. Daniel BECK, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, M Serge CASTEL, M. Gauthier DA CRUZ, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Sylvie HANNS, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Eric JEUCH, M. Philippe JUNG, M. Daniel KLIEBER, M. Jean KLIEBER, M. André KRIEGER, Mme Dorothée KRIEGER, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Eric MULLER, M. Guillaume NOTH, M. Jérémy OHLMANN, M. Guillaume PETER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Philippe ROSIO, Mme Cornelia ROTT, M. Olivier ROUX, Sylvain ROYAL, M. Christophe SCHIMPF, M. Christian SCHLEIFER, M. Jean-Michel STAERLE, Mme Carine STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Mathieu TAESCH, Mme Valérie TAESCH, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Victor VOGT, M. Alain WACK, M. Jean ZIMPFER et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	9	M. Claude BEBON (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. André ERBS (pouvoir donné à M. André BURG), Mme Sandra FISCHER-JUNCK (pouvoir donné à M. Thomas HAUER), Mme Angèle GELDREICH (pouvoir donné à M. Jean-Marc SUSS), Mme Pauline JUNG, Mme Cathy KIENTZ (pouvoir donné à M. Guillaume NOTH), M. Marcel LEMIRE (pouvoir donné à M. Jean-Michel STAERLE), M. Fabien VISPI (pouvoir donné à M. Dany ZOTTNER) et M. Gérard VOLTZ.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2026-II-01 Installation du comité syndical
- DCS 2026-II-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2026-II-03 Élection du Président du PETR de l'Alsace du Nord
- DCS 2026-II-04 Fixation du nombre de vice-présidents
- DCS 2026-II-05 Élection des vice-présidents
- DCS 2026-II-06 Fixation du nombre de membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-07 Élection des membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-08 Délégations d'attributions au Président
- DCS 2026-II-09 Délégations d'attributions au bureau
- DCS 2026-II-10 Adoption du PV du comité syndical du 28 janvier 2026
- DCS 2026-II-11 Lecture de la charte de l' élu local
- DCS 2026-II-12 Choix des lieux de réunions syndicales

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-11 : Lecture de la charte de l' élu local

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

À la suite du renouvellement du comité syndical, il appartient au président de donner lecture de la charte de l' élu local lors de la première réunion de l'assemblée délibérante ;

Cette charte rappelle les principes déontologiques que doivent respecter les élus dans l' exercice de leur mandat ;

Un exemplaire est remis à chaque membre du comité syndical.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N°2015-366 du 31 mars 2015,

Vu la Charte de l' élu local prévue à l' article L.1111-1-1 du CGCT,

Le comité prend acte de cette lecture,

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Publié, le 04/06/2026.



M. Claude STURNI,
Président

Pour extrait conforme



M. Guillaume NOTH,
Secrétaire de séance

Procès-verbal des délibérations du comité syndical

Procès-verbal des délibérations du comité syndical			
Séance du mercredi 20 mai 2026		Président de séance	M. Claude STURNI
Convocation 11/05/2026	ESPACE CULTUREL LA SALINE -SOULTZ-SOUS-FORETS-	Secrétaire de séance	M. Guillaume NOTH
		N° Délibération	DCS-2026-II-12
		PJ	-

Présents	49	M. François ANSTETT, M. Marc BASTIAN, M. Daniel BECK, M. Patrick BETTINGER, M. André BURG, M Serge CASTEL, M. Gauthier DA CRUZ, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Alain FUCHS, M. Rémy GOTTRI, Mme Sylvie HANNS, M. Thomas HAUER, M. Paul HEINTZ, M. Joel HERZOG, M. Patrice HILT, M. Éric HOFFSTETTER, M. Roger ISEL, M. Eric JEUCH, M. Philippe JUNG, M. Daniel KLIEBER, M. Jean KLIEBER, M. André KRIEGER, Mme Dorothée KRIEGER, M. Pierre MAMMOSSER, Mme Elisabeth MESSER-CRIQUI, M. Eric MULLER, M. Guillaume NOTH, M. Jérémy OHLMANN, M. Guillaume PETER, M. René RICHERT, Mme Sylvie ROEHLLY, M. Philippe ROSIO, Mme Cornelia ROTT, M. Olivier ROUX, Sylvain ROYAL, M. Christophe SCHIMPF, M. Christian SCHLEIFER, M. Jean-Michel STAERLE, Mme Carine STEINMETZ, M. Claude STURNI, M. Jean-Marc SUSS, M. Mathieu TAESCH, Mme Valérie TAESCH, Mme Coralie TIJOU, M. Hervé TRITSCHBERGER, M. Victor VOGT, M. Alain WACK, M. Jean ZIMPFER et M. Dany ZOTTNER.
Membres en exercice	58	
Absents / excusés / procurations	9	M. Claude BEBON (pouvoir donné à M. Daniel KLIEBER), M. André ERBS (pouvoir donné à M. André BURG), Mme Sandra FISCHER-JUNCK (pouvoir donné à M. Thomas HAUER), Mme Angèle GELDREICH (pouvoir donné à M. Jean-Marc SUSS), Mme Pauline JUNG, Mme Cathy KIENTZ (pouvoir donné à M. Guillaume NOTH), M. Marcel LEMIRE (pouvoir donné à M. Jean-Michel STAERLE), M. Fabien VISPI (pouvoir donné à M. Dany ZOTTNER) et M. Gérard VOLTZ.

ORDRE DU JOUR

- DCS 2026-II-01 Installation du comité syndical
- DCS 2026-II-02 Désignation du secrétaire de séance
- DCS 2026-II-03 Élection du Président du PETR de l'Alsace du Nord
- DCS 2026-II-04 Fixation du nombre de vice-présidents
- DCS 2026-II-05 Élection des vice-présidents
- DCS 2026-II-06 Fixation du nombre de membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-07 Élection des membres du bureau syndical
- DCS 2026-II-08 Délégations d'attributions au Président
- DCS 2026-II-09 Délégations d'attributions au bureau
- DCS 2026-II-10 Adoption du PV du comité syndical du 28 janvier 2026
- DCS 2026-II-11 Lecture de la charte de l' élu local
- DCS 2026-II-12 Choix des lieux de réunions syndicales

Séance du mercredi 20 mai 2026 à 17h30

Espace culturel La Saline – Soultz-sous-Forêts

Délibération CS n°2026-II-12 : Lieux de réunion et délégation au Président pour les lieux de réunion

Rapport présenté par M. Claude STURNI, Président.

L'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales prévoit que le comité syndical se réunit au siège de l'établissement public ou dans un lieu choisi par le comité dans l'une des communautés membres.

Si les réunions du bureau syndical se déroulent au siège du PETR ou au CAIRE, les réunions du comité syndical sont habituellement organisées à l'Espace culturel de LA SALINE à Soultz-sous-Forêts, compte tenu de sa position centrale et de son accessibilité pour les élus syndicaux.

Il est proposé, en accord avec le Maire de Soultz-sous-Forêts, de confirmer que les réunions du comité syndical du PETR de l'Alsace du Nord ont vocation à se tenir à la Saline. Un autre lieu pourrait s'avérer occasionnellement nécessaire, notamment si la salle devait être indisponible.

Par ailleurs, le PETR peut être amené à organiser diverses réunions de travail ou d'ateliers pour lesquels divers lieux de réunion devront être trouvés et qui ne se situeraient pas nécessairement à la Saline ou au siège du PETR.

Il est par conséquent proposé au comité syndical de donner délégation au Président pour choisir, en tant que de besoin, les lieux des réunions du PETR, qu'il s'agisse notamment du comité syndical si elles ne peuvent se tenir à Soultz-sous-Forêts, de la Conférence des maires de l'Alsace du Nord, du bureau syndical ou autres.

DÉCISION

LE COMITÉ SYNDICAL,

Sur la proposition du rapporteur,

Vu les articles L. 5211-10 et 5211-11 du code général des collectivités territoriales,

À l'unanimité,

Décide que les réunions du comité syndical ont vocation à se tenir à l'Espace culturel LA SALINE, mise à disposition du PETR de l'Alsace du Nord par la commune de Soultz-sous-Forêts ;

Donne délégation au Président pour choisir, en tant que de besoin, les lieux des réunions organisées par le PETR, qu'il s'agisse notamment des séances du comité syndical si elles ne peuvent se tenir à Soultz-sous-Forêts, des réunions de la Conférences des maires de l'Alsace du Nord ou encore des réunions du bureau syndical ou autres ;

Charge M. le Président des formalités correspondantes.

Publié, le

04/06/2026.

M. Claude STURNI,
Président

Pour extrait conforme

M. Guillaume NOTH,
Secrétaire de séance